



Agir pour la biodiversité se fait dans les territoires avec les collectivités et les citoyens

Le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité sont visibles en région. En cause ? L'aménagement du territoire, les modes de vie, de consommation... Pour y remédier des solutions concrètes existent et démontrent des résultats. Les collectivités sont au cœur de l'action en faveur de la biodiversité. L'ARB Centre-Val de Loire les accompagne avec le dispositif « Territoire engagé pour la nature » : déjà 28 collectivités reconnues depuis 2019. Un nouvel appel à projet est ouvert jusqu'au 15 décembre 2022.

Démultiplier l'engagement des territoires pour la nature

Le dispositif « Territoire engagé pour la nature » (TEN) prend de l'ampleur depuis son lancement en 2019. Au total, 28 collectivités sont reconnues en Centre-Val de Loire pour leur engagement à agir concrètement en faveur de la biodiversité et à mobiliser autour d'elles les acteurs locaux. Les solutions face aux enjeux écologiques se trouvent dans les territoires, la mobilisation d'un grand nombre de collectivités est un gage de réussite dans la transition écologique et la préservation de la biodiversité. Avec le nouvel appel à projet, ouvert jusqu'au 15 décembre 2022, l'ARB invite les collectivités à amplifier la dynamique et bénéficier d'un accompagnement.

Pour leur faire découvrir le dispositif TEN un webinaire de présentation est organisé le 19 septembre prochain de 13h30 à 14h30. Toutes les informations sont sur le Portail de la biodiversité www.biodiversite-centrevalde Loire.fr

Du territoire aux habitants, agir concrètement

De la petite commune rurale à l'intercommunalité urbaine, il s'agit de concevoir un plan d'actions à 3 ans visant à la préservation de la biodiversité et pouvant contribuer à l'adaptation face au changement climatique, afin d'être reconnu TEN. Ces plans d'actions, élaborés par la collectivité et associant les acteurs locaux visent à répondre aux réalités de terrain. Chaque territoire ayant des enjeux différents, une diversité d'actions sont susceptibles d'être conduites. Une « action socle » commune à toutes les collectivités est requise pour être reconnu TEN : la réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale. Ces inventaires, accompagnés par des naturalistes (association, bureau d'étude...), sont une base essentielle pour mieux connaître la biodiversité et les enjeux locaux et ainsi concevoir des réponses adaptées. Ils contribuent aussi à l'enrichissement et à la mise à jour indispensable des données naturalistes régionales. Généralement participatifs, ils sont l'occasion de mobiliser les habitants.

Les habitants ont un rôle central. S'il est question de préserver la biodiversité, il est aussi question d'assurer la viabilité des territoires pour les prochaines décennies. Ainsi, les choix en matière d'aménagement du territoire ou de gestion des espaces publics les concernent directement, parce qu'il s'agit d'expliquer les changements, d'encourager la participation à des chantiers de renaturation ou de bénéficier directement des évolutions dans son quotidien de vie.

Une multitude d'actions au bénéfice de la biodiversité et des habitants

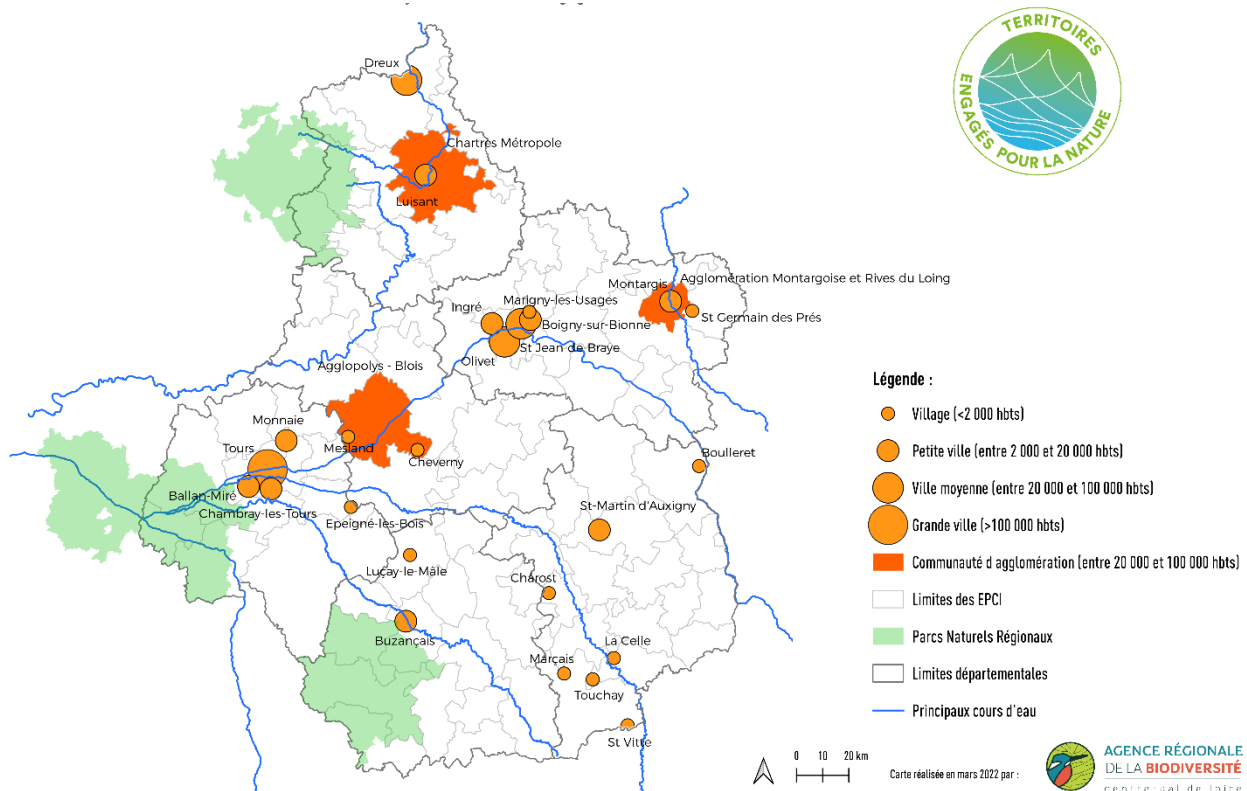
Les plans d'actions TEN comprennent des mesures directement liées à l'aménagement du territoire, à la préservation d'espèces, à la gestion des espaces verts ou encore à la renaturation de milieux, par exemple :

- Végétaliser les espaces urbains pour lutter contre les îlots de chaleur,
- Désimperméabiliser les trottoirs ou parkings pour favoriser l'infiltration des eaux de pluie et limiter le ruissellement,

- Limiter l'urbanisation en choisissant de réhabiliter des friches plutôt que la construction sur des espaces agricoles ou naturels,
- Protéger la biodiversité remarquable grâce à des plans de sauvegarde,
- Limiter la tonte des espaces verts pour favoriser la biodiversité végétale et les insectes,
- Végétaliser les cimetières,
- Réduire l'impact de l'éclairage public,
- Restaurer une mare ou des prairies humides,
- Désimperméabiliser et végétaliser les cours d'école,
- Sensibiliser et mobiliser les habitants et publics scolaires ...

Elles s'y engagent !

De La Celle (18), à Chartres Métropole (28), en passant par Buzançais (36), Tours (37), Cheverny (41), ou encore, Olivet (45), elles sont **28 collectivités**, issues des 6 départements, à mettre en œuvre des actions concrètes.



Pour aller plus loin

- ➔ Consulter la page [TEN sur le Portail de la biodiversité](#)
- ➔ Participer au [webinaire du 19 septembre](#) de 13h30 à 14h30

Contact presse



AGENCE RÉGIONALE
DE LA BIODIVERSITÉ
centre-val de loire

Pauline d'Armancourt

Chargée de mobilisation citoyenne et communication

Tél. : 02.38.53.53.57 / mobile : 07.71.91.12.24

pauline.darmancourt@biodiversite-centrevaldeloire.fr

Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire

3, rue de la lionne - 45000 Orléans

standard : 02.38.53.53.57